

PLUi de Louches : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Louches (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 15 décembre 2025. Il délimite 56 zones, dont 30 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 décembre 2025.

- Le PLUi de Louches s'applique dans sa version du 15 décembre 2025.
- Il délimite 56 zones : 30 urbaines (U), 6 à urbaniser (AU), 3 agricoles (A) et 17 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Louches occupe le rang 216 par le nombre de zones délimitées : 9 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 56 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Louches depuis 2013, pour 51 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	56 zones
Zones urbaines (U)	30 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	3 zones
Zones naturelles (N)	17 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DE LA PORTE DU HAINAUT
Version du	15 décembre 2025
Partition GPU	DU_200042190
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200042190/5d6451918468589f0c379f5a3c32f48c/200042190_reglement_20251215.pdf
Ce que nous avons pu lire	Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu

Les risques naturels et technologiques à Louches

Risques majeurs recensés	Mouvement de terrain, Séisme, Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre, 3 reconnaissances
Reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle	Affaissement minier
Dernier événement reconnu, commencé le	25 décembre 1999
Péril de la dernière reconnaissance	Mouvement de Terrain
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/louches-59361>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Louches : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques couverts par ces plans

Plans de prévention des risques miniers approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation

1 plan

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UBi, UC, UCr, UE, UE1, UEc, UEd, UEh, UJi

AU1, AU1Ec, AU2, AU2E1, AU2Ee

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59361

59156

CA de la Porte du Hainaut

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

56 zones

56 zones

56 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Neuville-sur-Escaut (2,1 km)

Rœulx (2,1 km)

Douchy-les-Mines (2,5 km)

Escaudain (2,8 km)

Denain (3,2 km)

Noyelles-sur-Selle (3,9 km)

Mastaing (4,0 km)

Lieu-Saint-Amand (4,3 km)

Haulchin (4,5 km)

Bouchain (4,6 km)

Abscon (4,7 km)

Wavrechain-sous-Denain (5,2 km)

Hordain (5,9 km)

Haveluy (5,9 km)

Thiant (6,0 km)

Marquette-en-Ostrevant (6,2 km)

Haspres (6,4 km)

Wavrechain-sous-Faulx (7,0 km)

40 zones

32 zones

69 zones

129 zones

173 zones

24 zones

35 zones

27 zones

45 zones

64 zones

50 zones

25 zones

30 zones

42 zones

51 zones

20 zones

46 zones

20 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/louches-59361>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.